

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2022**

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Émeric BOSSIS, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Émeric BOSSIS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle WHELAN.

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021

21. Compte administratif 2021

Le maire expose le compte administratif 2021 comportant en particulier :

- en recettes de fonctionnement : 41 000 € de recettes fiscales en 2021 au lieu de 31 000 € en 2020,
- en dépenses d'investissement : 61 000 € pour les rénovations du rez de chaussée et de l'appartement de la mairie, de la fontaine et de la croix de mission, du chemin blanc reliant celui du Latet à celui de Saint Germain, le changement du miroir de sécurité, l'achat de la parcelle forestière B 22 et le regarnissage en sapins sur les parcelles forestières 7 et 8,
- en recettes d'investissement : 23 300 € de Dst relance, fonds de concours et Detr.

Le maire sort de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultats 2021	Reports 2020	Solde 2021
Fonctionnement	94 283,40 €	83 825,04 €	10 458,36 €	50 024,68 €	60 483,04 €
Investissement	40 587,28 €	67 747,24 €	- 27 159,96 €	2 029,43 €	- 25 130,53 €
TOTAL	134 870,68 €	151 572,28 €	- 16 701,60 €	52 054,11 €	35 352,51 €

Le maire rentre dans la salle du conseil.

22. Compte de gestion 2021

Le maire présente le compte de gestion 2021 du comptable public. Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et de gestion 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité (7 voix) que le compte de gestion 2021 du comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le maire présente les résultats 2021 et propose leurs affectations :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021	:	10 458 €
Résultats antérieurs reportés	:	50 025 €
Résultats de fonctionnement cumulés 2021	:	60 483 €
Déficit investissement 2021	:	- 27 160 €
Résultats antérieurs reportés	:	2 029 €
Résultats d'investissement cumulés 2021	:	- 25 131 €
Apurement du déficit (compte 1068)	:	25 131 €
Report du solde en fonctionnement (compte 002)	:	35 353 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'affecter :

- 25 130,53 € à l'apurement du déficit (compte 1068),
- 35 352,51 € en fonctionnement (compte 002).

4. RÉFECTION DU CHEMIN DU FOUR DES CANADIENS

Le maire estime nécessaire la création d'une commission « ad hoc » pour l'instruction du choix du devis relatif à la réfection du Four des Canadiens.

5. AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE BAINS DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

La douche de l'appartement du bâtiment mairie est à changer pour cause de fuites d'eau. Le maire présente deux devis d'entreprises (carreleur - plombier) :

Devis 1 (TTC)	Sarl Jura Carrelage	: 1 818 €
	Sarl Fabien Jacques	: 2 323 €
	Total	: 4 141 €
Devis 2 (TTC)	Reboute Damien Carrelage	: 1 375 €
	Sarl Etienne Garnier	: 2 354 €
	Total	: 3 729 €

Le maire propose de demander des subventions au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

	Sollicité	Montant HT	Taux
Conseil départemental : Dotation Relance Jura	Sollicité	1 129,72 €	30 %
Communauté de communes :	Sollicité	1 129,72 €	30 %
Sous-total		2 259,44 €	
Autofinancement		1 506,31 €	40 %
Coût HT prévisionnel		3 765,75 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demandes de subventions au Conseil départemental et à la Communauté de communes sur les bases du devis 1 pour un total de 3 765,75 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DE LA MAIRIE

La cuisine de la mairie est à rénover.

Le maire présente 2 devis :

Marque cuisine	Montant TTC	Éléments
SCHMIDT	6 100 €	Plaques induction Electrolux, four Electrolux, lave-vaisselle, évier 2 bacs, placards, plan de travail, livré et monté.
AVIVA	3 710 €	Plaque induction Candy, four Candy, évier 2 bacs, placards, plan de travail, livré monté.

Mme Catherine LIGNÉE déclare obtenir de nouveaux devis.

Le maire propose de demander des subventions au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Conseil départemental : Dotation Relance Jura	Sollicité	1 515,04 €	30 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	1 515,04 €	30 %
Sous-total		3 030,08 €	
Autofinancement		2 020,07 €	40 %
Coût HT prévisionnel		5 050,15 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demandes de subventions au Conseil départemental et à la Communauté de communes sur les bases du devis Cuisine Schmidt pour un total de 5 050,15 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

7. VOTE DES DEUX TAXES

Le maire rappelle les taux des parts communales des taxes foncières en vigueur à savoir :

- 37,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 43,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Compte tenu des nouvelles règles des parts communales et départementales des TFPB et TFPNB décidées par la Dgfi, il n'apparaît pas opportun de proposer une augmentation des taux des taxes foncières.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux des TFPB et TFPNB.

8. BUDGET PRIMITIF 2022

Le maire présente le budget primitif 2022. Il est caractérisé par une importante participation au Plan de Relance qui permettra de satisfaire à des besoins communaux et de faire travailler des artisans et entreprises locales.

Les travaux concernent le bâtiment mairie (façade), la mise en eau de la fontaine, le chemin vers le Four des Canadiens, la salle de bains de l'appartement mairie, la cuisine mairie, le local archives.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le budget primitif 2022 :

DEPENSES	232 825,55
Dépenses de fonctionnement	124 954,51
Dépenses d'investissement	107 871,04
RECETTES	232 825,55
Recettes de fonctionnement	124 954,51
Recettes d'investissement	107 871,04

9. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

91. Programme d'action pour l'année 2022

Il comprend des travaux sylvicoles (dégagement manuel dans les parcelles 8 et 9) et des travaux de maintenance (entretien du réseau de desserte dans la parcelle 7 et entretien du parcellaire dans la parcelle 8).

Le maire présente les devis de :

- l'ONF pour 2 334,69 € TTC
- PELERIN pour 1 045,5 € TTC non compris l'entretien du réseau de desserte dans la parcelle 7.

Après débats, le conseil décide à l'unanimité (7 voix) de retenir le devis de PELERIN et de confier l'entretien du réseau de desserte dans la parcelle 7 à l'ONF.

92. Parcelles A 56 et B 22

Ces deux parcelles sont à présent propriété de la commune.

Le maire propose qu'elles soient soumises au régime forestier et donc que leur gestion soit de la responsabilité de l'ONF.

Après débats, le conseil décide à l'unanimité (7 voix) d'engager la procédure afin que les parcelles A 56 et B 22 soient soumises au régime forestier et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

93. Convention de pâturage

Dans la parcelle communale forestières 9, il existe deux zones non boisées pouvant être destinées au pâturage.

Le Ranch Jack est intéressé pour le pâturage au profit de ses animaux.

Après débats, le conseil décide à l'unanimité (7 voix) d'autoriser le pâturage des animaux du Ranch Jack dans les deux surfaces de la parcelle B 47 (0,43ha) et autorise le maire à établir une convention avec le Ranch Jack d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mai comportant une redevance annuelle de 100 €.

10. BUREAUX DE VOTES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Un bureau de vote sera mis en place à mairie les dimanches 10 et 24 avril à l'occasion de l'élection présidentielle.

Il est fait appel au volontariat afin de pourvoir aux fonctions d'assesseur qui consiste à vérifier l'identité des électeurs et de les faire signer sur la liste d'émargement. Pour être assesseur, il suffit d'être inscrit sur la liste électorale de la commune et d'avoir 18 ans au minimum. Les volontaires sont invités à se faire connaître à la mairie jeudi 7 avril 2022 au plus tard.

11. INFORMATIONS

111. Commission communale des impôts directs (CCID) du 2 mars 2022

Cette commission a pour but de dresser la liste des biens bâtis afin de déterminer la valeur locative.

112. Commission de contrôle de la liste électorale du 17 mars 2022

Cette commission s'est réunie afin de contrôler les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion.

113. Fibre optique

Une réunion s'est tenue le 3 mars 2022 à la mairie avec la société Sogétrel afin de déterminer les besoins en raccordement du bâtiment mairie avec la fibre optique. L'arrivée de la fibre optique dans la commune est prévue en 2023 ; pour le Conseil départemental, la fibre optique sera présente dans toutes les communes du Jura en 2025 au plus tard.

114. Tour du Jura

Le Tour du Jura cycliste aura lieu samedi 16 avril 2022. Il passera dans notre commune entre 11h et 12h sur la D 251 en provenant de Saint Germain en Montagne et allant vers Le Latet.

Il s'agira d'une compétition de très haut niveau comprenant des équipes internationales.

Durant le créneau 11h - 12h, il sera impératif de ne pas circuler sur la D 251 et de s'assurer de la non divagation d'animaux.

M Serge CHARTIER qui a représenté la commune à la réunion de présentation de la course propose d'effectuer un don de 50 € à Jura Cyclisme Pays du Revermont.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité des voix (7 voix) de l'attribution d'une subvention de 50 € au profit de l'association Jura Cyclisme Pays du Revermont.

115. Communication

Il est débattu de la création d'un site informatique concernant notre commune. M Nicolas BOOS est chargé de sa création.

116. Point sur le travaux

Mise en eau de la fontaine : les travaux d'alimentation de la fontaine en électricité sont planifiés lundi 4 avril 2022.

Terrain de boules : il reste à clôturer le terrain avec des rondins.

Candélabre : le candélabre situé le long de la D 251 au centre du village a été détruit par un automobiliste qui a dérapé sur une plaque de verglas.

L'entreprise RAICHON procédera à son remplacement en avril 2022. Les coûts seront supportés par l'assurance de la commune et celle de l'automobiliste.

Façade de la mairie : L'entreprise SCHNEIDER a déclaré avoir programmé les travaux en avril 2022.

117. Assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est

M Emeric BOSSIS présente les principales données exposées lors de cette AG.

Afin de financer des travaux importants et de permettre le remboursement d'un emprunt de 3 000 000 €, une augmentation du prix de l'eau a été décidée (3,04 %).

118. Ukraine

Après débat sur la situation dramatique que connaît la population ukrainienne, le conseil décide à l'unanimité (7 voix) d'attribuer une subvention de 100 € à la Croix Rouge qui est une institution intervenant dans le Monde entier et dont l'action est acceptée et reconnue.

119. Protection sociale complémentaire

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2022 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) de leurs personnels, en santé et en prévoyance.

L'ordonnance prévoit l'obligation de la participation de l'employeur public :

- à hauteur de 20 % a minima en prévoyance d'un montant de référence au plus tard au 1^{er} janvier 2025,
- à hauteur de 50 % au moins d'un montant de référence en santé, au plus tard au 1^{er} janvier 2025.

Un débat s'instaure sur les garanties accordées en matière de PSC. Le conseil municipal devra fixer lors d'une prochaine réunion la participation de la commune.

120. Manifestation du 8 mai 2022

Le maire propose d'organiser une petite manifestation le 8 mai à 10h devant la mairie afin d'honorer M Émile Louis LAMBERT qui a été déporté durant la Deuxième Guerre Mondiale et qui fut Député.

Après débat, le Conseil approuve la proposition de cette mise à l'honneur de M Émile Louis LAMBERT.

121. Maltraitance d'animaux

Il est porté à la connaissance du conseil des cas possibles de maltraitance d'animaux. Une assistance de la SPA pourra être sollicitée.

Il est rappelé que toute divagation d'animaux sur la voie publique engage la responsabilité des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
Jacques HUGON

